



CGT Educ'action 45 -
10 rue Théophile Naudy- 45000 Orléans
> Courriel : petit.christophe49@wanadoo.fr
- Site : <http://edu45.udcgtloiret.fr/>
Contact Presse : Christophe Petit, secrétaire cgt éduc'action 45
Tel - 02 38 58 29 04

Orléans le : 12 octobre 2014

OBJET : GRÈVE À LP DE GAUGUIN

COMMUNIQUE DE PRESSE

La CGT éduc'action 45 est solidaire des collègues gréviste au lycée Gauguin d'Orléans la Source ainsi que des élèves également victimes de ces conditions de travail inadmissibles !!!

L'événement de vendredi dernier a fait débordé le vase. Les collègues, notamment en gestion administration, confrontés à des conditions de travail inadmissibles, classes surchargées, incivilités quotidiennes quand ces incivilités ne dérapent pas comme la semaine dernière, ont choisi de se mettre en grève.

Oui, la politique de réduction budgétaire engagée maintenant depuis 2001 avec la Loi d'orientation de la loi financière, puis la fameuse RGPP (politique de révision générale des politiques publiques) de 2007 et maintenant la MAP (modernisation de l'action publique) de 2012, est à la source de conflits, tensions, dégradations, agressions.

La santé au travail n'est pas un souci de nos gouvernants ; l'employeur ne respecte pas la loi. Vendredi 3 octobre encore trois collègues au lycée Gauguin ont déposé un droit de retrait suite à l'agression, droit de retrait auquel la direction s'est opposée, alors que la loi est bien claire : **l'employeur a obligation de résultat et de solution en matière de santé au travail et non pas obligation d'étouffer les problèmes, obligation d'offrir un lieu sain et sécurisé.**

Les collègues réunis mardi à Gauguin en assemblée générale, appuyés par la Cgt éduc'action et le Snuep (Fsu), ont décidé de faire grève, de déposer un droit d'alerte au CHSCT (comité hygiène sécurité et conditions de travail), demandant que cette instance se réunisse dans les 24 heures et engage une enquête, comme la loi l'y oblige.

Les revendications consistent dans le déblocage immédiat de moyens humains et financiers en heures professeurs afin de réduire le nombre d'élèves par classe, un poste de conseiller principal d'éducation, un poste d'éducateur spécialisé, un poste de psychologue, afin de constituer un pôle auquel s'associerait l'assistante sociale dans le but de répondre aux problématiques du lycée Gauguin.

La Cgt éduc'action rappelle l'obligation, non dérogatoire, faite aux employeurs, de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs y compris les travailleurs temporaires, conformément à la directive européenne du 12 juin 1989, au code du travail partie IV, titre 3 qui s'applique dans l'administration l'art L 4 121-1 , L 230 de l'ancien code, à l'Accord national interprofessionnel du 26 janvier 2010 relatif à la santé au travail - Article 4.1 Identification des risques.

Elle se réserve le droit de saisir le défenseur des Droits, les juridictions compétentes.

